



LA GAZETTE N° 12

Conseil municipal du 7 juillet 2016 :

Dématérialisation :

En Janvier 2017, tous les documents, convocations, comptabilités communales etc.... devront être exécutés en dématérialisation. Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et des clauses, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que soit mise en place cette procédure de convocation et autorise le maire à signer les documents utiles à ce dossier.

Architecte :

Les 2 conventions proposées par l'architecte, Mr Besch, concernant l'école et la façade de la mairie, ont été acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Berges étang communal :

Entr'in 52 exécutera les travaux sur les 2 digues à l'intérieur de l'étang.

Protection de la berge (fond) : 9 405,00 € HT

Protection de la berge (coté ruisseau) : 14 091,90 € HT

Après analyse de ces documents, les devis ont été acceptés.

Trottoir

A la demande d'un habitant, l'abaissement d'un trottoir rue Ste Barbe doit être refait.

TPLM LARGET : 1 079 € HT

COLAS (enrobé) : 1 200 € HT

Les devis sont examinés et acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal qui autorise le Maire à les signer.

Réfection du Lavoir rue Varandelle :

Après le rappel de principe qui avait été pris pour la réfection du lavoir de la rue Varandelle, les devis suivants sont présentés :

Ste Royer Frédéric : toiture : 11 852, 20 € HT Lavoir : 6 432,97 € HT

Ent . Dubois Vincent : toiture : 9 948,98 € HT Lavoir : 4 740,00 € HT

GHM : Colonne : 1 624,00 € HT.

Après analyse de ces documents, le Conseil Municipal délibère en faveur des entreprises Dubois et GHM.

Les 2 devis sont acceptés à la majorité (1 abstention : Mme Denis).

Résiliation bail Mr Steiner :

Suite à la décision de la réfection du lavoir, Mme le Maire précise que le bail (garage communal) de Mr Lionel Steiner doit être résilié. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la résiliation de ce bail.

Convention Bibliothèque :

La convention proposée par la bibliothèque départementale est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Rétrocession chemin AFR :

La Délibération du 7 juin 2016 concernant la rétrocession du chemin des Efforêts, cadastré ZD 58, doit être complétée à la demande de la préfecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité de compléter ce document. Cette délibération annule et remplace celle du 7 juin 2016.

Liste des ayants droit à l'affouage :

Lors de la révision de la liste des ayants droit, M. HENDEL Bernd domicilié en résidence principale au 4 rue Varandelle, n'y figurait pas. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire cet habitant sur la liste des ayants droit.

Commission des bois :

Par courrier, M. Couvreur Jean demande à rejoindre les membres de la commission des bois, chemins et étang. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire M. Couvreur à cette commission.

Acceptation devis FEVRE :

Lors de la Kermesse des écoles, un problème de sécurité a été constaté. Le devis présenté par Mr FEVRE pour changer les barilletts de 3 portes (clefs de sécurité) à la salle M. Arland est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal : 468 €HT.

Questions diverses :

Diagnostic accessibilité des 2 salles des fêtes et de l'église :

Suite au retour des études par la Socotec et Accéo, La commune doit effectuer des aménagements pour l'accessibilité. Ce dossier doit être en préfecture et à la DDT au plus tard le 20 septembre 2016. Un calendrier est possible sur 6 ans pour échelonner les dépenses et des demandes de dérogations peuvent être déposées pour 3 motifs précis.

Ce dossier, aujourd'hui, est bien avancé.

Entretien extérieur de l'église :

Nettoyage des gouttières et révision toiture (fuite constatée dans le cœur de la nef). L'entreprise André est contactée.

Aujourd'hui, l'intervention est faite et l'entreprise a changé 400 tuiles, travaux suivis par M. Olivier Saussois en juillet.

RAPPEL

L'échardonnage est une obligation par arrêté préfectoral du 25 juillet 1986.

La destruction des Chardons est obligatoire sur l'ensemble des terrains clos ou non, des communes du département de la Haute Marne. La responsabilité incombe à l'exploitant ou l'utilisateur du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire ou usufruitier. Cette destruction est à effectuer en cours du printemps et de l'été, par voie mécanique, et doit être terminée avant la floraison.

Le Maire, la commission de l'embellissement et fleurissement du village et le Conseil Municipal remercient vivement les propriétaires qui ont fleuri leurs maisons et tous les habitants qui se sont occupés des emplacements communaux fleuris.

N'hésitez pas à nous communiquer vos observations afin de continuer à améliorer nos interventions.

INFOS :

Le docteur Camélia MANSOUR quitte Varennes définitivement le 15 septembre 2016, pour raison économique et retourne en Roumanie.

Nous regrettons son départ prématuré. Nous lui souhaitons bonne chance.

DATES COMMUNALES :

17 septembre 2016 : inauguration de la sculpture de M. Arland réalisée par Mr Johannes Van Hoof (voir le programme ci-joint).

11 Novembre 2016 à 11h30 :

Cérémonie au Monument aux Morts suivi du pot de l'amitié.

DATES DES ANIMATIONS ASSOCIATIVES :

NATUR'AILES

18 septembre : taille des rosiers

24 septembre : burgers végétariens

2 octobre : jardins d'aromatiques

16 octobre : conservation de graines

30 octobre : costumes nature

26 novembre : chocolat

18 décembre : marché de Noël gourmand alternatif

AMICALE ST GENGOULF

10 novembre : langriflette

PROGRAMME
CEREMONIE Marcel ARLAND
VARENNES SUR AMANCE
SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2016

14h à 15h – Salle des fêtes de la Mairie

« Marcel Arland : un homme, une terre »

Conférence :

du Pr. Yvon Houssais de l'université de Franche-Comté.

15h30 à 16h :

Présentation du fond Arland à la bibliothèque Marcel Arland par Emmanuelle Tisserand,
de la bibliothèque de Langres.

16h :

Inauguration d'une sculpture de Marcel Arland exécutée par Johannes VAN HOOFF

Inauguration du parcours littéraire Marcel Arland, extraits de son œuvre, illustrés
d'aquarelles de Gon VAN BOCKHOVE.

Déambulation et lecture à voix haute des textes choisis par Anne DUVOY, présidente de
« Au cœur des mots »

Vin d'honneur offert par la commune à la salle Marcel ARLAND

Ouverture du petit conservatoire Marcel ARLAND.

18 septembre: Taille des rosiers
Apprenez les bons gestes pour prendre
soin de vos rosiers avant l'hiver.



24 septembre: Burgers végétariens
Venez apprendre à cuisiner des steaks
de légumes sans viande. Ces burgers
sont un pur délice !!

2 octobre: Jardin d'aromatiques
Venez découvrir les plantes aromatiques,
leurs usages et comment en prendre soin.

16 octobre: Conservation de graines
Conservation des graines suivi d'un échange de graines
diverses et variées.

30 octobre: Costumes nature
Confectionnez de beaux costumes
avec des éléments de la nature.



26 novembre: Chocolat
venez égayer vos papilles et
découvrir le monde du chocolat.

Marché de Noël gourmand et alternatif
Dimanche 18 décembre

Buvette/goûter, repas sur réservation. Artisanat
et producteurs locaux, économie solidaire.

Varenes sur Amance

Marcel Arland un fin analyste de l'âme humaine...

Mercredi 24 Août 2016, l'association des Trois Provinces nous a mené sur les traces de l'académicien Marcel Arland, natif de Varennes et de la vallée de l'Amance qu'il a tant aimée.

Michel Thénard, ami personnel de l'écrivain, nous a retracé la vie de Marcel Arland, nous a longuement parlé de son œuvre et nous a relaté de nombreuses anecdotes personnelles sur ses relations avec l'auteur.

Né en 1899, Marcel Arland, orphelin de père, trouva refuge dans la campagne d'Amance pour échapper à une mère inconsolable. L'austérité du collège de Langres fut pour lui une épreuve difficile à surmonter. C'est après avoir franchi le seuil de la Sorbonne qu'il écrivit à Varennes, dans la maison familiale, son premier roman « *Terres Etrangères* ».

Il est entré en Littérature comme on entre en religion. Critique littéraire dans de nombreuses revues, membre du comité de lecture chez Gallimard, il contribua à la révélation de jeunes talents.

Victime même dans notre village, de sa modestie et de sa discrétion, Marcel Arland n'a pas eu la consécration qu'il méritait au sein de la république des lettres, bien que l'Académie Française lui ait ouvert ses portes.

En deuxième partie les visiteurs ont apprécié l'intervention d' Anne Duvoy qui a su lire avec conviction des extraits de textes cités dans son œuvre. L'église avec la vierge bleue écrasant le serpent, le passage de l'école où le bon instituteur à moustaches décela bien vite les capacités de son jeune élève, la vue superbe sur la vallée de l'Amance, les grands bois, la vue sur le Pâquis avec l'humble maison d'enfance face à la tourelle de la Grande qui savait lire dans les étoiles, enfin le cimetière où repose l'académicien.

Anne a su provoqué par la qualité de sa lecture, une émotion perceptible au sein des auditeurs charmés par la richesse et le pouvoir des mots.

Retenons de cette visite culturelle, l'invitation à lire ou à relire les nombreux romans, récits et nouvelles produits par l'auteur. Ceux qui l'ont lu n'oublieront jamais sa valeur et la puissance de ses écrits, des plus beaux de la littérature Française ;

Les participants ont ensuite partagé le pot de l'amitié offert par la municipalité qui soutient depuis de nombreuses années, avec son maire, les activités de l'association des Trois Provinces.

Projet Marcel Arland

Si l'écrivain-académicien Marcel Arland (1899-1986) est en train de sombrer dans l'oubli, la municipalité entend rappeler que, non seulement, son enfance à Varennes constitue le soubassement de son œuvre, mais qu'il joua un rôle important dans la littérature du XX^e siècle. Ainsi, un groupe de travail œuvre depuis plusieurs mois à un "projet Marcel Arland" à des fins touristiques et culturels.

Avec le concours de deux artistes néerlandais en résidence au village, il a été décidé de mettre en place une statue de Marcel Arland et de réaliser un parcours littéraire agrémenté d'aquarelles. La sculpture représentant Marcel Arland a été exécutée par Johannes Van Hoof, résidant en Bouillevaux, ancien hameau qui a servi de décor à la nouvelle "*Zélie dans le désert*". Par ailleurs, une douzaine de panneaux formant un parcours littéraire seront répartis dans le village sur des lieux évoqués dans les livres de Marcel Arland. Chaque panneau comportera un extrait de l'œuvre et une aquarelle de Hillogonda van Bockove. Une sélection de textes a été effectuée afin d'être la plus représentative de l'ensemble des écrits de Marcel Arland et d'inciter à une déambulation à travers l'ensemble du village. Après différents contacts, la réalisation et la fabrication des panneaux ont été confiées à une entreprise langroise, ce qui a supposé la création d'un prototype, le suivi des épreuves et la mise en place des supports fixes, sachant qu'il a été prévu de retirer les panneaux durant la période hivernale. Par ailleurs, un socle fixe a été réalisé pour la sculpture Arland. Le petit conservatoire Marcel Arland, à la salle des fêtes du même nom, a été étoffé par des documents (livres, photos, agrandissements de lettres...) avec le concours de la MDHM et la réalisation de panneaux par le groupe de travail.

Ces derniers jours, le groupe de travail "projet Marcel Arland" se démène à la mise en place de tous ces éléments qui permettront de rappeler les origines de Marcel Arland et de faire mieux connaître le village de Varennes. L'inauguration est prévue le samedi 17 septembre dans le cadre des Journées du patrimoine. A cette occasion, une conférence de haut-niveau sera donnée par le professeur Yvon Houssais de l'Université de Franche-Comté. A l'origine d'un colloque Marcel Arland en 2014 dans les universités Bourgogne/Franche-Comté, ce conférencier a en projet la sortie prochaine d'une étude sur Marcel Arland. A l'issue de son intervention, Emmanuelle Tisserand de la médiathèque Marcel-Arland à Langres présentera le fonds Arland particulièrement riche et d'un grand intérêt pour les chercheurs en littérature.

La population est cordialement invitée à partager cet événement autour de la mémoire de Marcel Arland, enfant du pays. Invitation en PJ.



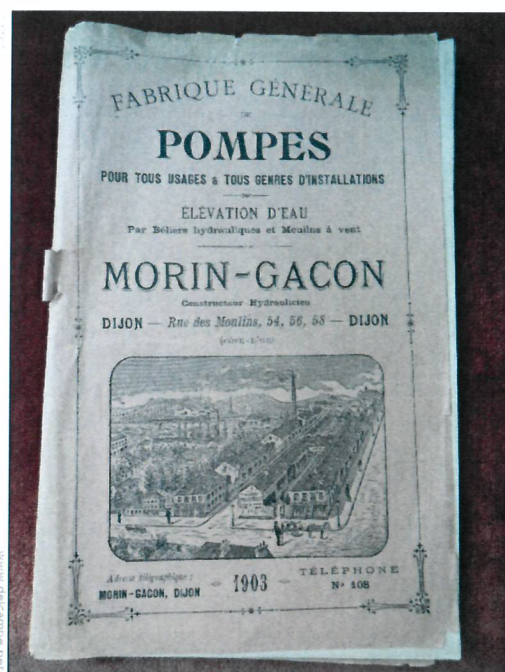
Sur les bancs publics....bancs publics...

Une pause s'impose...

Un nouveau banc public a été installé sur le chemin de la Garenne face à une vue superbe sur la vallée de l'Amance.

Nous invitons les « anciens » qui fréquentent ce sentier, mais aussi les jeunes, sans oublier les amoureux de la nature et les amoureux tout court à faire une halte en ce lieu plein de sérénité et de beauté.





Chacun reconnaîtra cette belle fontaine fleurie située rue Sainte Barbe qui figure dans le catalogue de vente de 1903 de l'entreprise dijonnaise Morin- Gagon, constructeur-hydraulicien de pompes pour tous usages et tous genres d'installations dans le domaine agricole et de l'incendie.

Cette pompe aspirante et élévatoire dite à « chapelet » manœuvrée à bras d'homme pouvait aller de 30 à 60 mètres de profondeur.

Ces pompes pouvaient aussi être mues par un balancier. Avec un puits profond, il était nécessaire d'adjoindre des engrenages à mouvement rotatoire.

Dans le cas d'installations dans l'espace public, tout ce mouvement extérieur était renfermé dans une borne de pompe à chapelet avec ou sans chapeau pyramidal.

La pompe en forme de borne-fontaine de la rue Sainte Barbe avec chapeau pyramidal surmonté d'un vase *Médicis* du plus joli effet servait aussi à décorer l'espace public.

Son prix à l'époque 230 Francs.

GB

ANALYSE FINANCIERE 2015-2016

La Commission des Finances s'est réunie à de nombreuses reprises pour entériner les comptes 2015 et étudier le budget prévisionnel 2016 avant présentation au Conseil Municipal et à Monsieur l'Inspecteur des Impôts.

COMPTE ADMINISTRATIF REALISE 2015

Les comptes réalisés en 2015 sont conformes aux budgets votés précédemment. Ils montrent un résultat global positif de 312.744€.
Les dépenses de fonctionnement et d'investissement font apparaître un résultat positif de 140.584€.

Les subventions pour le « Point Service Public » ont toutes été versées à notre Commune au courant de l'année 2015 après le paiement complet des factures. Le résultats final, tenant compte des reports successifs des années précédentes, laisse apparaître le résultat global positif de 312.744€.

La dette de notre Commune est toujours faible et sera éteinte en 2017 pour 9.000€ et en 2018 pour 2.700€. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2015.

Les investissements principaux réalisés cette année ont été des travaux dans l'ex bâtiment de la DDE (route de Vicq), les travaux en forêt, le radar « pédagogique », les mises en conformité des installations électriques des écoles des salles des fêtes et l'église et mise en sécurité des écoles, la fin des travaux du point de service public.

La Commission des Finances regrette que la comptabilité analytique n'ait pas été mise en place en 2015 alors que cet outil est destiné à analyser les dépenses et recettes et est indispensable à une gestion plus précise.

BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif de 2016 a été élaboré en tenant compte des remarques reçues et des enseignements des résultats des budgets antérieurs. Ce qui nous a encore permis d'ajuster les postes surévalués et de baisser les impôts communaux.

Le budget 2016 a été voté à l'unanimité du Conseil Municipal le 12 avril 2016.

Pour l'assainissement, la Communauté de Communes – CCVA – a entrepris l'étude de zonage (actuellement terminée). Les travaux à réaliser seront connus après le dépôt de rapport complet. A la lecture du pré-rapport, tous sont convaincus de l'importance des travaux à venir, qui devraient *théoriquement* être pris en charge et engagés avant fin 2017, par la

Communauté de Communes.

Les impôts

Contrairement à de très nombreuses communes de Haute-Marne, bénéficiaires du fond de solidarité rurale, nos taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe CFE ont été baissées une nouvelle fois encore cette année en tenant compte de la répartition des compétences avec la Communauté de Communes. Cette dernière appelle des impôts, qui additionnés à ceux de la Commune pourrait faire dire, à certains, que nos impôts locaux « *ne baissent pas tant que ça !* ». L'essentiel n'est-il de faire baisser nos impôts locaux ? Il faut ici rappeler que la Communauté de Communes, dont nous faisons partie, prélève des impôts dont nous ne maîtrisons ni les pourcentages, ni les augmentations, et qui de plus, nous demande d'entériner ses décisions !

Variation des taxes locales pour l'année en cours et depuis le début de la mandature

	Variation 2016/2015	Variation cumulée 2016/2013
Taxe habitation	-2,27%	-38,92%
Taxe Foncière bâtie	inchangée	-38,69%
Taxe Foncière non bâtie	-2,29%	-38,93%
CFE	-2,29%	-40,00%

Travaux à venir :

- Les travaux en forêt, prévus cette année, sont réalisés par l'entreprise Mathieu qui s'est avérée être la moins disante des entreprises consultées (dont faisait partie l'ONF).
- La Commission de Sécurité nous a demandé de mettre les bornes incendie en conformité avec la réglementation – travaux exécutés.
- Le ravalement de la Mairie est programmé cette année. L'architecte a été désigné pour présenter le dossier de permis de construire qui doit être approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France. L'appel d'offre est en cours.
- L'entretien du ruisseau « La Rigole » est également prévu, en période de basses eaux, afin de sauvegarder les berges de l'étang. Ce dossier transmis au Conseil Général a été approuvé par la Police de l'eau.
- Après la décision des services techniques de l'Académie, l'école primaire doit être déplacée au premier étage de l'école maternelle. Ceci nécessite aussi un permis de construire, notamment pour la mise en place d'un

escalier de secours extérieur. L'ensemble des travaux sera supervisé par l'Architecte. Les demandes de subventions ont été adressées aux différents services concernés.

- Dans le cadre de la sauvegarde de notre patrimoine le lavoir de la rue Varandelle va être restauré après réception de l'accord des subventions demandées.
- L'acte de vente de la maison située au 30 rue Varandelle a été signé. L'Architecte, désigné en Conseil Municipal, est en train d'élaborer le dossier de restauration. Ce dossier servira également à la demande de subventions.
- Le dossier concernant l'accessibilité des locaux recevant du public, par des personnes handicapées, a fait l'objet d'un audit avec une entreprise retenue également par la Communauté de Communes. Le calendrier final de réalisation des travaux définis, élaboré en commission, doit être approuvé lors d'un prochain Conseil Municipal pour être déposé en préfecture au plus tard le 27 septembre.
- Selon le représentant de l'ONF, les affouages se déroulent normalement, à la satisfaction de tous, conformément au règlement établi par le Maire et la Commission des Bois.

La Commission des Finances et vos élus restent à votre écoute pour répondre à toutes vos remarques et questionnements et apporter tous compléments d'informations qui vous seraient nécessaires. N'hésitez surtout pas à les solliciter.

Bien cordialement.

Le Maire et la Commission des Finances.